

TOUS RISQUES VELO

Pour que tout roule !



OBJET

- **Contrat « tous risques sauf »** et en tous lieux
- Versement d'une indemnité au cycliste lorsqu'il est victime d'un accident en tant que conducteur

CIBLE

- **Tous les cyclistes passionnés** de VT, VTT, tandem, vélo couché, vélo de route ou vélo à assistance électrique

GARANTIES

- Capital jusqu'à 4.000 € par cycle
- **Garantie accidentelle corporelle du cycliste incluse**
- Vol par effraction ou par agression
- Dommages accidentels : bris, chute, choc
- Dommages causés par l'eau
- Incendie, tempête, attentats, catastrophes naturelles
- Garantie dans l'Union Européenne et la Suisse (séjour inférieur à 90 jours)
- Fidélité récompensée avec une garantie majorée

Mentonnaise d'Assurances

15 Porte de France – BP223 – 06500 Menton

Tél : 04 93 57 03 03 Mail : contact@mentonassurances.com